

Tenon, le 08/06/2020

Note à l'intention des accompagnants :

Madame, Monsieur

Depuis le 11/05/2020, les visites dans les étages pour le co-parent sont autorisées. Elles s'accompagnent de mesures barrières à respecter impérativement, afin de ne pas propager l'épidémie toujours en cours de COVID-19.

A compter du 08/06/2020 le co parent est autorisé pour toutes consultations de la grossesse ou urgences.

Il pourra être demandé aux accompagnants de sortir du secteur des urgences si l'affluence est trop importante pour le secteur et que les mesures barrières ne peuvent être respectées.

Ces mesures visent à protéger les femmes enceintes, les nouveau-nés ainsi que le personnel soignant.

Si vous présentez le moindre symptôme (fièvre, toux, anosmie, courbature), merci de ne pas vous rendre à la maternité

Seul le co-parent est autorisé dans les étages, en journée, selon des horaires qui vous seront communiqués le jour de l'accouchement. La visite des frères et sœurs ou des grands parents reste interdite.

-le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la maternité ainsi que lorsqu'un soignant pénètre dans la chambre

-Une friction hydro alcoolique ou un lavage soigneux des mains au savon sont recommandés quand vous pénétrez dans la chambre de votre femme.

-L'accompagnant devra respecter strictement les horaires de visites de 13h00 à 20h00. Les parents ou co parents ne sont pas encore autorisés à rester la nuit auprès des parturientes.

-Il est demandé à l'accompagnant de ne pas sortir de la chambre de sa femme et de ne pas déambuler dans les couloirs.

- L'accompagnant doit se munir de quoi se restaurer au cours de sa visite

-au moindre doute sur votre état de santé vos visites ne seront plus autorisées

Nous comptons sur votre implication et nous vous souhaitons un bon séjour à la maternité.

Mme Marie BORNES, PH en responsabilité du secteur Obstétrique

L'équipe des cadres de santé.